



TOGETHER
for a sustainable future

OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50th anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



TOGETHER
for a sustainable future

DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

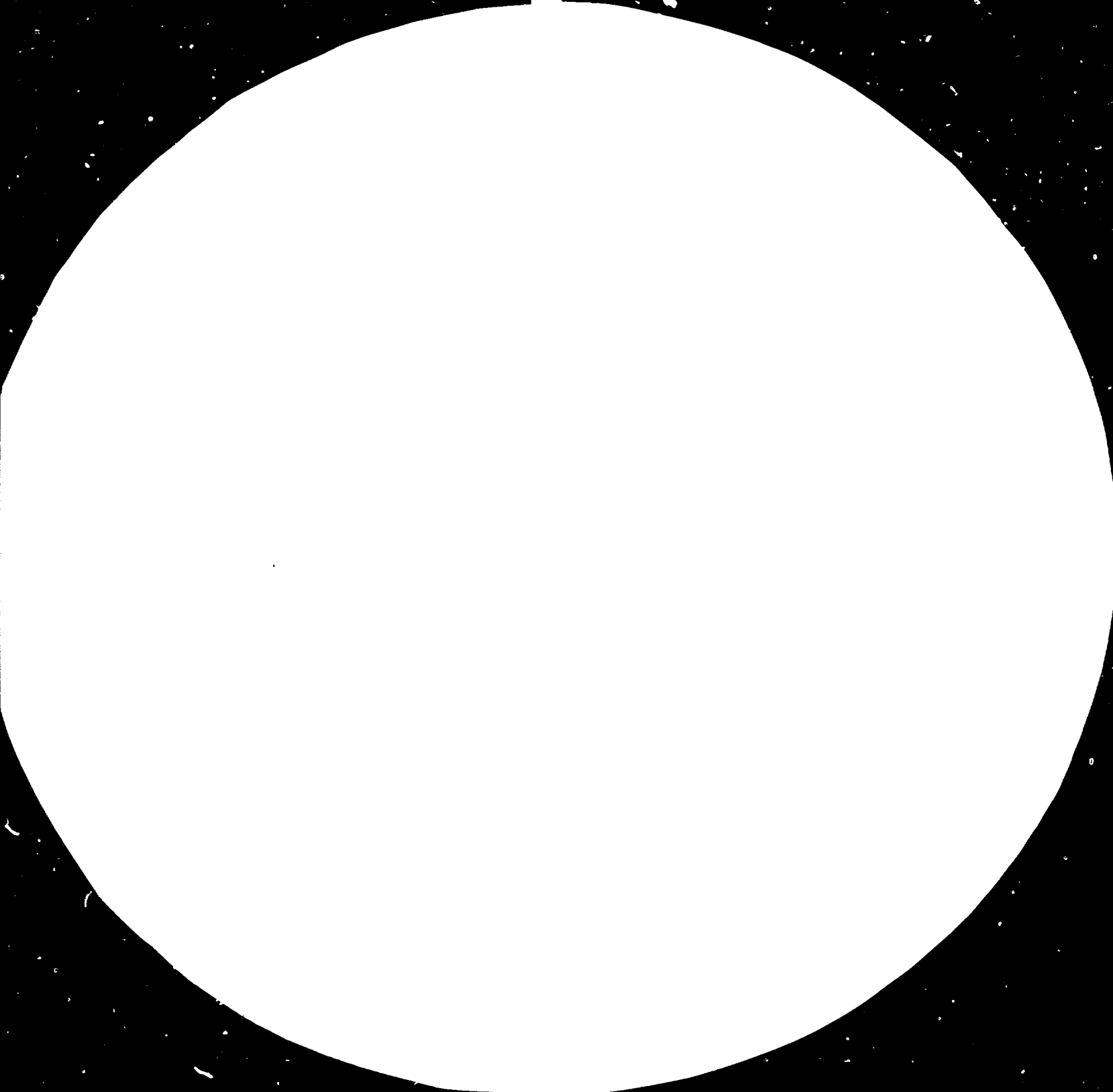
FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

CONTACT

Please contact publications@unido.org for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at www.unido.org





MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART
NATIONAL BUREAU OF STANDARDS
STANDARD REFERENCE MATERIAL 1010a
(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)



13072-F



Distr. LIMITEE
ID/WG.409/2
21 novembre 1983

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

Réunion sous-régionale sur la promotion
de la coopération industrielle intra-africaine
dans le cadre de la Décennie du développement
industriel de l'Afrique*

Abidjan, Côte d'Ivoire, 12 - 16 décembre 1983

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTE.

1. Ouverture de la réunion (point 1 de l'ordre du jour)

Selon l'usage, la réunion sera ouverte par un haut fonctionnaire, de préférence un ministre, représentant le pays hôte. Les participants entendront également de brèves déclarations prononcées par le Secrétaire général de l'OUA, le Directeur exécutif de l'ONUDI et le Secrétaire exécutif de la CEA, ou leurs représentants.

2. Organisation de la réunion (point 2 de l'ordre du jour)

Après la reprise de la séance, on procédera à l'élection du président, qui est habituellement une personnalité du pays hôte. Il occupera ensuite la présidence pendant que les participants éliront les vice-présidents et le rapporteur. L'ordre du jour et le calendrier de la réunion seront examinés, modifiés, le cas échéant, et adoptés.

Le secrétariat apportera des précisions sur l'organisation des travaux de la réunion. Il est envisagé de créer deux groupes de travail; le premier chargé de rédiger les conclusions et recommandations de la réunion relatives au programme initial de promotion industrielle intégrée, et le second chargé du plan pour l'exécution dudit programme. Le secrétariat apportera également des précisions touchant les arrangements financiers et administratifs applicables à la réunion.

1398

* La réunion est organisée en coopération avec l'Organisation de l'unité africaine (OUA), la Commission économique pour l'Afrique (CEA), la Zone d'échanges préférentiels pour les Etats de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (ZEP), et la Conférence de coordination du développement de l'Afrique australe.

3. Elaboration et mise en oeuvre d'un programme sous-régional de promotion industrielle dans le cadre de la Décennie du développement industriel de l'Afrique (point 3 de l'ordre du jour)

C'est le point de l'ordre du jour qui devrait être au coeur du débat. Le secrétariat l'amorcera en présentant brièvement le document qu'il aura rédigé sur ce sujet, après quoi la réunion consacrera sans doute une séance à la discussion des problèmes d'ordre général évoqués dans ce document, ainsi qu'à la définition des domaines dans lesquels des projets moteurs à caractère multinational et d'autres projets industriels peuvent être mis sur pied dans la sous-région. Deux séances seront consacrées à l'étude du document traitant du programme initial de promotion industrielle intégrée, et une autre à l'examen du plan pour l'exécution du programme en question.

Au cours des deux séances suivantes, les participants répartis - comme il a été indiqué ci-dessus - en deux groupes de travail, rédigeront les conclusions et recommandations de la réunion en ce qui concerne le programme initial de promotion industrielle intégrée et le plan pour l'exécution de ce dernier.

4. Adoption du rapport de la réunion (point 4 de l'ordre du jour)

Une journée de battement est prévue, pendant laquelle le rapporteur, avec le concours du secrétariat, établira le projet de rapport de la réunion, lequel contiendra les conclusions et les recommandations retenues par les groupes de travail. Ce rapport sera présenté lors de la séance plénière suivante pour examen et adoption. On compte que, conformément à l'usage, le secrétariat sera autorisé à établir le texte définitif du rapport, en tenant compte de toutes les observations formulées.

5. Clôture de la réunion (point 5 de l'ordre du jour)

Selon l'usage, un représentant du gouvernement hôte clora officiellement la réunion. Des allocutions seront sans doute prononcées par les représentants de l'OUA, de la CEA et de l'ONUDI, ainsi que par divers participants.

